



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

VILLE DE VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AUDIT AÉRAULIQUE SUR RESEAU DE
DESENFUMAGE**

**DÉCISION N° DM-25-122
EN DATE DU 29 AVRIL 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics.

CONSIDERANT le projet de la ville de Vincennes de construire un complexe sportif sis 49-51 rue Defrance à Vincennes pour lequel il est nécessaire de réaliser un audit aéraulique sur le réseau de désenfumage.

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec la société AEREAUFLUID dont le siège social est situé 71, avenue Joffre-94700 MAISON ALFORT, représentée par son président G. PEZZALI dûment habilité à signer le contrat.

Le présent contrat est d'un montant de 5 680.00 € HT (soit 6 816.00 € TTC)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU